

DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Depuis Juillet 2019, nous sommes dans l'obligation d'appliquer l'arrêté préfectoral de Mars 2017. Voir le site de la préfecture

<http://www.eure.gouv.fr/Actualites/Reglement-departemental-de-defense-exterieure-contre-l-incendie>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Eure

ARRETE PREFECTORAL n° D3 SIDPC 17 09

ARRETE PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (RDDECI)
DU DEPARTEMENT DE L'EURE

En référence à l'arrêté préfectoral nous avons engagé une mise aux normes de notre territoire communal. Dans la continuité des travaux engagés en 2021, ce sont 3 nouvelles cuves qui ont été enterrées. Une route de Tourville, une à l'entrée du chemin de la cavée et une route de la Canurie.

Nous avons déposé un nouveau dossier de demande de subvention pour la mise en place de 2 poteaux d'incendie route de la Drourie, 1 route des bois de Selles. En fin nous allons réaliser 2 plateformes clôturées pour la mise en place de 2 citernes souples fournies par le Département.



Poteau de citerne enterrée

Chemin de la cavée

Contrôle et réception des cuves

Par le centre de secours de PONT AUDEMER

